



Projet vitrine d'ACCÈS en aide à domicile : Démonstration de deux trajectoires par les EÉSad

MSSS – SMAPA – Direction du soutien à domicile

Plan de déploiement

17 janvier 2025

Plan de présentation



Proposition d'un projet vitrine pour inclure SAP et répit dans l'offre de service des EÉSAD du QC



Défis à considérer



Conditions indispensables



Bénéfices du projet

Proposition de projet vitrine pour inclure SAP et répit dans l'offre de services des EÉSAD du QC



Nous proposons 2 axes au projet vitrine pour augmenter l'accès :



Axe 1- Usagers provenant des EÉSAD, ayant fait eux-mêmes leur demande de SAP et répit.



Axe 2- Usagers référés par les établissements (connus et évalués sans service SAP et répit par les ASSS).

Axe 1

Usager ayant fait lui-même une demande de SAP et répit à l'EÉSAD.

Trajectoire demande de service

- L'utilisateur fait sa demande à l'EÉSAD.

- L'EÉSAD procède à son inscription.

- L'EÉSAD planifie et dispense le service selon les balises d'octroi de service déterminées (voir annexe).

- L'EÉSAD transfère les dossiers complexes selon le protocole convenu avec les établissements et les EÉSAD.

- Elle applique la tarification du coût de revient déterminé par le MSSS.

- Elle complète la reddition de compte trimestrielle pour le MSSS, afin de recevoir le financement.

Axe 2

Usager évalué et référé par l'établissement à l'EÉSAD

Trajectoire demande de service

- L'utilisateur ou son proche procède à une demande de soutien à domicile au guichet d'accès SAD.
- Prise en charge par un professionnel SAD pour l'évaluation des besoins.
- Identification des besoins à prioriser, en partenariat avec l'utilisateur et ses PPA.
- Accompagnement de l'utilisateur à choisir son prestataire de service.
- Si choix de l'EÉSAD, référencement avec une cote de priorité vers l'entreprise de son secteur.
- Prise en charge par l'EÉSAD (suivi clinique de la condition de l'utilisateur, mécanisme de collaboration convenu dans le PARC).
- Prestation du service requis.
- Tarification à l'établissement selon le coût de revient.

Conditions gagnantes des projets vitrines

Identification :
de régions socio-sanitaires participantes se démarquant par leur partenariat avec les EÉSAD de leur territoire , le regroupement des EESAD et Santé Québec.

Identification :
des établissements et des EÉSAD en voie de conclure leur entente de coopération précisant les processus convenus à l'intérieur du P.A.R.C..

Délimitation :
des processus administratifs et cliniques pour les deux axes du projet vitrine.

Planification :

A définir avec les partenaires

Le projet vitrine nous permettra de:



Créer un ensemble d'outils cliniques et administratifs, de trajectoires, d'ententes, de critères d'accès, de priorisation et de qualité des services rendus.



Évaluer les aspects qualitatifs et quantitatifs (accès et satisfaction de la clientèle).



Un déploiement provincial harmonisé résultant des bonnes pratiques observées dans le projet vitrine.



Adopter une clause grand-père pour les usagers bénéficiant du projet vitrine et pour les usagers ayant des services défrayés avant le nouveau décret du PEFSAD.

Défis du MSSS

01

Le nouveau partage de rôles et responsabilités entre Santé Québec et le MSSS et envers les établissements et les EÉSAD.

02

Financement projet vitrine

Axe 1 : Enveloppe dédiée aux EESAD.

Axe 2 : Enveloppe actuelle ou ajouts de montants aux établissements.

Défis de Santé Québec

01

La capacité et priorisation de procéder avec les établissements sélectionnés et volontaires.

02

La désignation d'un représentant de Santé Québec pour contribuer à l'équipe de projet (Santé Québec, MSSS, le regroupement des EESAD) pour suivre l'évolution et l'évaluation des projets.

03

Les cadres réglementaires régissant les achats de services de gré à gré et la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP).

Défis des EÉSAD

01

Les clientèles non référées par les établissements : le profil d'autonomie, les besoins et les facteurs de risque ne sont pas évalués.

02

Listes d'attente dans les EÉSAD pour les AVD et difficulté à desservir la clientèle dans les heures atypiques.

03

La tarification SAP et répit non uniformisée entre les EÉSAD au Québec.

Conditions indispensables au projet :

Mobilisation de Santé Québec

Capacité des établissements et des EÉSAD

Formation d'une équipe concertée de suivi de projet
(MSSS/Santé Qc/Réseau de coopération/établissements participants, usagers partenaires)

Recherche de solution pour Budget chargé de projet

Évaluation des retombées du projet vitrine en prévision du déploiement provincial

ANNEXES

Profil clientèle Projet Axe 1

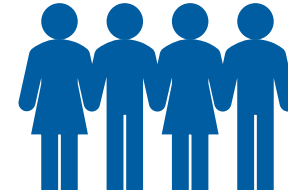
Usager ayant une condition biopsychosociale stable ou peu problématique



Profil d'utilisateurs ciblés:

- Utilisateurs* ayant déjà des services AVD de l'EESAD qui demandent à recevoir SAP ou répit.
- Nouvel utilisateur* qui demande SAP et répit à l'EESAD.
- PPA nécessitant du soutien auprès de son aide.

***Clientèle visée: utilisateurs, sa personne proche aidante ou son représentant légal.**



Profil d'utilisateurs exclus:

- Utilisateur avec TNCM
- Utilisateur avec trouble dysphagique
- Utilisateur avec suspicion ou maltraitance avérée
- Utilisateur avec trouble de comportement sévère ou agressif
- Utilisateur en soins palliatifs et en soins de fin de vie
- Utilisateur nécessitant des soins invasifs d'assistance aux AVQ
- Utilisateur recevant une indemnité d'un agent payeur(SAAQ, CNESST, Anciens combattants, etc.)

Modalités d'octroi de services Projet Axe 1

Gamme de services provenant des *Orientations
en soutien à domicile Actualisation de la Politique
Chez soi le premier choix*, MSSS, 2023, p. 51



Modalités d'octroi de services - Projet Axe 1

Assistance à l'accomplissement des AVQ	Attribution par jour/par semaine
Soins d'hygiène (toilette partielle, toilette complète, lavage des cheveux)	Toilette complète (incluant lavage cheveux): 1 x semaine Aucune toilette partielle sans évaluation professionnelle.
Soins liés à l'habillement	1 service par jour (matin ou soir) selon le besoin de l'utilisateur ou du PPA
Soins liés à l'entretien de la personne (ongles, dents, prothèses dentaires, barbe, cheveux)	Ongles, barbe, cheveux inclus dans la toilette complète : 1 x semaine
Soins liés à l'alimentation et à l'hydratation	1 service par jour (déjeuner, dîner, souper selon le besoin du PPA)
Soins liés à l'élimination par les voies naturelles (fonctions vésicale et intestinale, changement de protection)	1 service par jour (matin, midi ou soir) selon le besoin de l'utilisateur ou du PPA
Soins de confort (vérification du niveau de confort, positionnement, etc.)	Inclus avec un autre service de l'EÉSAD

Modalités d'octroi de services - Projet Axe 1

Assistance à l'accomplissement de la mobilité	Attribution par jour/par semaine
Transferts et déplacements	1 service par jour (matin ou soir) selon le besoin de l'utilisateur ou du PPA
Installation et entretien d'orthèses, de prothèses ou d'équipements pour l'immobilisation et la réadaptation	1 service par jour (matin ou soir) selon le besoin de l'utilisateur ou du PPA, doit être inclus avec un autre service
Utilisation du matériel : aides techniques à la marche, lève-personnes, etc.	Aucune utilisation du matériel sans évaluation professionnelle
Assistance à l'accomplissement de la communication	Attribution par jour/par semaine
Positionnement et entretien de prothèses (auditives, visuelles)	Inclus avec un autre service de l'EÉSAD

Modalités d'octroi de services - Projet Axe 1

17

Services aux personnes proches aidantes	Attribution par jour/par semaine
Appui aux tâches quotidiennes	Inclus dans le PEFSAD
Répit et gardiennage /surveillance et présence	Bloc de 4 heures x semaine en complément avec les autres services offerts par la communauté
Dépannage	Bloc de 24 heures annuelles pour besoin temporaire

Modalités d'octroi de services Projet Axe 2

Application des lignes directrices des *Orientations
en soutien à domicile Actualisation de la Politique
Chez soi le premier choix*, MSSS, 2023



Modalités d'octroi de services - Projet Axe 2

19

Les services sont attribués à la suite d'une évaluation professionnelle en fonction des lignes directrices des *Orientations en soutien à domicile* et les critères suivants :

- ☐ Conditions d'admissibilité
- ☐ Orientations organisationnelles
- ☐ Orientations cliniques
- ☐ Gamme de soins et de services
- ☐ Services aux PPA